

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 35**
 OBJET : **DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L)
 GRANDES PRIORITES - ECOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 03 30 -
 Annexe 09 DSIL - Détail
 des dépenses.pdf

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Considérant l'article 157 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 - loi de finances pour 2018 - instaurant la dotation de soutien à l'investissement local – grandes priorités,

Considérant que cette dotation comprend une enveloppe visant à soutenir huit grandes priorités,

Considérant le courrier du 21 février 2018 de Madame la préfète de la Loire-Atlantique précisant que les communes et intercommunalités peuvent déposer des dossiers de demande de subvention d'investissement en lien avec l'une des huit thématiques,

Considérant que la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population est l'une des huit grandes priorités retenues,

Considérant la délibération n°2017-07-03 du 6 juillet 2017 attribuant le marché de travaux de la construction de la nouvelle école maternelle

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une demande de subvention de 787 000 € auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 grandes priorités, pour réaliser l'opération de construction de l'école maternelle Pauline KERGOMARD dont les dépenses détaillées des travaux (3 935 030€ HT) et le plan de financement sont annexés à la présente délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

